

Objet : Convention DDTEFP-Syndicat Mixte

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la charte intercommunale des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres comprend actuellement dans ses effectifs une salariée en contrat CEC relevant d'un conventionnement avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).

Le personnel de la charte étant transféré au 1^{er} janvier 2006 au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles, il est nécessaire d'engager la démarche auprès de la DDTEFP afin de modifier la convention et d'inscrire comme nouvel employeur le Syndicat Mixte.

Ce conventionnement fait l'objet d'un financement du CNASEA jusqu'en juin 2006 pouvant être reconduit par un avenant jusqu'en juin 2007.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer et de l'autoriser à signer la nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2006.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la nouvelle convention DDTEFP - Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles à partir du 01 janvier 2006.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

| |
|--|
| Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005 |
|--|